

BVGer D-1180/2015 vom 15. Juni 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-06-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-1180_2015

FR: TAF D-1180/2015 du 15 juin 2015

IT: TAF D-1180/2015 del 15 giugno 2015

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis dans le sens des considérants.

E. 2

La décision du SEM du 23 janvier 2015 est annulée et la cause lui est renvoyée pour instruction complémentaire et nouvelle décision.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure. La demande d'assistance judiciaire partielle est sans objet.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé à la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique : La greffière : Gérard Scherrer Germana Barone Brogna Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.